

# UN PEU D'HISTOIRE

Construction des  
immeubles de la zone  
du square Daumesnil  
en septembre 1973.  
Coll. Archives  
municipales de Vincennes,  
don Lerousseau.



**LE SQUARE DAUMESNIL** fait partie d'une opération d'urbanisme, dite opération K, envisagée dès 1931 au sein du «**Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension**» communal, visant la revitalisation du centre-ville. Il s'agissait d'un vaste îlot délimité par les rues de Fontenay, Montreuil, Daumesnil et Strasbourg. Il était composé d'établissements industriels et de commerces de gros, de maisons individuelles, d'immeubles

d'habitation dont certains vétustes. Les procédures administratives (achats et expropriations, création d'une ZAC, révisions diverses du projet...) s'étirèrent sur une trentaine d'années. Les immeubles et le centre sportif et culturel Georges-Pompidou ne sortirent de terre que dans les années 70.



Le square Daumesnil vers  
1980. Coll. Archives  
municipales de Vincennes



## UNE DÉLIBÉRATION DU 27 SEPTEMBRE 1974 DÉNOMME LA PHASE NORD-EST DE L'OPÉRATION «SQUARE DAUMESNIL»

et la voie nouvelle traversant le quartier d'est en ouest, rue Charles Pathé. L'espace public situé au centre des immeubles a été dénommé également square Daumesnil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975. Le même arrêté municipal traitait du numérotage des immeubles.

En 1995-1996, le square fut totalement restructuré par un architecte vincennois.

Les réaménagements  
du square en 1995.  
Coll. Archives  
municipales de  
Vincennes.



**ICI,**  
**LA VILLE**  
**AGIT POUR**  
**EMBELLIR**  
**VOTRE**  
**CADRE**  
**DE VIE**

LE CONSTAT  
INITIAL :

- Revêtements vieillissants
- Problèmes d'assainissement
- Problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Étanchéité à refaire

# LE PARTI PRIS DE REQUALIFICATION



À l'issue des **travaux de reprise de l'étanchéité financés par la copropriété**, le projet conçu en concertation avec les riverains a permis :

- **L'augmentation (+ 75 %)** et l'embellissement des **surfaces végétales**
- Le maintien du cèdre et **la plantation de 19 arbres**, ainsi que la création de massifs arbustifs
- La reprise de l'ensemble des surfaces, des cheminements et des assises
- **La création de rampes d'accès aux personnes à mobilité réduite** aux immeubles
- **La pose de nouveaux mobiliers et d'éclairages en led** avec détecteur de présence la nuit



**BUDGET**

**VILLE DE VINCENNES : 406 k€**  
**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : 244 k€**  
(au titre du projet de mise en valeur de la biodiversité)  
**RÉGION ÎLE-DE-FRANCE : 130 k€**